

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR
LES RAIES DU GENRE MOBULA (*Mobulidae*)
DÉJÀ INSCRITES AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION
UNEP/CMS/COP12/DOC.26.2.6**

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- Les Parties doivent préciser davantage l'échelle et la portée des activités avant de soutenir la proposition.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Bien que les propositions d'actions individuelles aient été favorablement accueillies, le Conseil n'a pas bien compris quelles étaient l'échelle et la portée exacte des actions proposées en tant qu'ensemble. Il propose que les éléments suivants soient clarifiés :
 - o les pays qui seront impliqués (Le Conseil recommande de se concentrer principalement sur les pays qui n'ont pas de législation relative à la protection des raies du genre modula en vigueur).
 - o les informations quant aux responsabilités et aux financements.